



Déclaration liminaire de la FCPE du Loiret au CDEN du 25 juin 2019

*Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Monsieur le Vice-Président du conseil départemental,
Mesdames et Messieurs les membres du CDEN*

A l'heure où la commission mixte a rendu son avis sur le projet de loi de l'école de la confiance, qui souligne notamment la nécessité d'un travail concerté de l'ensemble de la communauté éducative, la FCPE du Loiret regrette que, malgré leurs légitimes revendications, les enseignants aient choisi le vecteur de la grève de la surveillance des examens. Par cette action, ils n'ont pas pris en considération les craintes et le climat anxieux que cela engendre vis-à-vis des familles, des collégiens et des lycéens, en cette période aussi cruciale que le passage de ces deux examens nationaux que sont le DNB et le Bac.

Concernant ensuite les enfants à besoins particuliers relevant de la MDPH, La FCPE du Loiret se félicite de la revalorisation du métier des accompagnants : contrats à durée indéterminée, véritable formation initiale. De fait, ces nouvelles dispositions constituent une réelle avancée pour une école inclusive.

Plus largement, Monsieur le Président de la République a annoncé sa décision de plafonner les effectifs de classe de la grande section jusqu'au CE1 à 24 élèves. Nous espérons, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, que vous serez en mesure, malgré la réduction des moyens, d'appliquer cette décision aussi rapidement et efficacement que le dédoublement des classes en REP et REP +. Par ailleurs, nous rappelons que chaque niveau, de la petite section au CM2 (et au-delà, au collège et au lycée), permet de construire et de mettre en place les apprentissages qui doivent constituer le socle commun des futurs citoyens de la République. Aussi demandons-nous que l'effectif maximum de 24 élèves par classe soit adopté de la petite section jusqu'au CM2. Dans tous les cas, la FCPE du Loiret s'assurera que les autres classes ne pâtissent pas de ce seuil et ne comptent pas 30 élèves et plus en petite section ou en CM2.

Comme lors du CDEN du 26 février 2019, nous réaffirmons également la nécessité de travailler ensemble sur une sectorisation aboutissant à une réelle mixité sociale. Nous demandons également que les moyens humains et financiers déployés soient à la hauteur des besoins. A titre d'exemple, nous pouvons citer la demande de déploiement de trois CPE à temps plein sur le lycée Maurice Genevoix d'Ingré.

Toujours dans ce même esprit de co-construction et devant l'augmentation des incidents survenus dans le Loiret depuis septembre 2019 (introduction d'armes dans les établissements, intrusions extérieures, agressions d'enseignant), la FCPE du Loiret ne peut que constater l'inefficacité des PPMS mis en place et solliciter un travail conjoint sur ces questions de sécurité des établissements afin de juguler ces situations trop nombreuses.

Co-construction de l'éducation que nous souhaitons donner à nos enfants, voilà le maître mot. Celle-ci doit se faire dans ce climat de confiance cher au ministre de l'Education Nationale. Or, lorsque nous venons en soutien aux parents qui sont au plus près du terrain, nous constatons que les réponses de l'institution arrivent parfois trop tardivement, et que les solutions proposées sont souvent inadaptées. Nous souhaitons vivement pouvoir agir en toute transparence et ensemble pour retrouver une équité de traitement sur tout le département, c'est-à-dire faire en sorte que chacun de nos enfants, où qu'il soit, reçoive le même enseignement avec la même bienveillance de la part de l'équipe pédagogique, et que, réciproquement, les parents usent partout de la même bienveillance à l'égard de nos partenaires éducatifs.